

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 007-200039808-20241217-2024\_12\_012-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

**Délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 17 décembre 2024**

**Convocation du 10 décembre 2024**

**N° 2024\_12\_012**

**Objet : Mobilité - Validation de circuits pour les Vélos à Assistance Electrique VAE autour des villages de caractère**

Le 17 décembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à ROCHECOLOMBE, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON,

Absents :

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Maryse RABIER à Claude BENAHMED, Nathalie VOLLE à Anne-Marie POUZACHE, Nicolas CLEMENT à Antoine ALBERTI

Secrétaire de Séance : René UGHETTO

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 34

Vote contre : pour : 34 abstention :

**Antoine ALBERTI, Vice-Président en charge de la voirie et aux bâtiments, rappelle aux conseillers que le Département met en place une offre de boucles vélos destinées majoritairement à la clientèle touristique et également aux clientèles résidentes en loisirs ou sportives.**

Aussi les EPCI doivent proposer :

- des boucles qui seront identifiées comme des boucles d'intérêt départemental,
- les boucles devront répondre à un cahier des charges qui prendra en compte l'intérêt patrimonial du territoire, la sécurité, la présence de services et la cotation de la difficulté.

Le Département assurera la pose et l'entretien des panneaux et les collectivités devront s'assurer de la praticabilité et l'entretien des routes communales. La promotion de ces boucles sera réalisée par l'Agence de Développement Touristique ADT via le site « Ardèche à vélo » et les offices de tourisme.

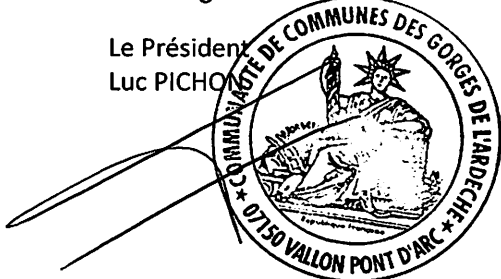
En s'appuyant sur l'itinéraire structurant Via Ardèche qui traverse une grande partie de notre territoire, il est proposé de valoriser des boucles autour de nos 3 villages labellisés « Villages de Caractère d'Ardèche® » que sont Balazuc, Labeaume et Vogüé.

Il est proposé au conseil de valider les boucles, dont le tracé est annexé à la présente délibération

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Autorise le Président à signer tout document relatif à la valorisation des boucles autour des villages labellisés « Villages de Caractère d'Ardèche ».**

Le Président  
Luc PICHON



Le Secrétaire de Séance  
René UGHETTO